



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 14 / 02 / 2026 à 02:58

Date de publication : vendredi 11 octobre 2024 à 03:20

Type : Constitution SASU

Localisation : 42 - Loire

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par acte signé électroniquement le 11 octobre 2024, il a été constitué une société par actions simplifiée à associée unique dénommée :

Sidonie-Lou

Siège social : 9 rue mercière - 42110 FEURS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROANNE

Capital : 1 000 euros.

Objet : La création et l'exploitation d'un salon de thé créatif avec vente de pâtisseries maison (uniquement pâtisserie dite de conservation à l'exclusion de pâtisseries dites fraîches), petite restauration essentiellement sucrée (à l'exclusion de toute activité soumise à qualification), vente de boissons sans alcool ; La vente de thé et de café (en vrac ou autrement), de produits manufacturés, d'accessoires (notamment en lien avec le thé, le café, le fil, la laine, le tricot, le crochet, etc...) et d'objet artisanaux ; L'organisation d'ateliers et de cours autour du fil (tricot, crochet) ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces

activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptible de favoriser sa réalisation.

Présidente : Madame Pascale FILIOL, demeurant 431 domaine du parc - 42110 SALVIZINET, nommée pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clauses d'agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/8dcf2bd9-03ed-4d2e-b40f-b683d035dde7-form-instance>

S.A.S au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex